

La politique concordataire du Saint-Siège

La société ecclésiale et la société civile sont au service des mêmes personnes. Il s'ensuit qu'elles ont à traiter parfois des mêmes matières, bien que sous des angles différents, l'Église catholique n'ayant aucun intérêt humain et étant guidée avant tout par le salut des âmes.

D'où la nécessité de parvenir à des accords diplomatiques entre le Saint-Siège, agissant au nom de l'Église, et les États, afin de définir d'abord le statut juridique de l'Église catholique, puis de façon précise la liberté religieuse, les compétences de l'Église dans les différents domaines dans lesquels elle est amenée à intervenir : son organisation propre, sa fonction d'enseignement, sa liberté de communication et d'expression et l'accès aux moyens de communication sociale, ses œuvres d'éducation, d'assistance, les effets civils du mariage canonique, le respect du secret de la confession, le domaine financier, etc.

Outre l'aspect historique et la détermination de grands principes, cette étude réserve des surprises intéressantes.

Dominique Le Tourneau est professeur de droit canonique au Studium de droit canonique de Lyon. Chapelain de Sa Sainteté, incardiné dans la prélatrice de l'Opus Dei, canoniste, écrivain, poète, il a publié 30 ouvrages, dont L'Église et l'État en France (collection « Que sais-je ? ») et 200 articles de droit canonique, d'histoire et de spiritualité.

ISBN : 978-2-343-19286-4

23 €



L'Harmattan

La politique concordataire
du Saint-Siège

Dominique Le Tourneau

Dominique Le Tourneau

La politique concordataire du Saint-Siège